

La CGE lance le label « établissement certifié numérique »

La Conférence des grandes écoles (CGE) place la transformation numérique au cœur de ses réflexions. Elle est un défi majeur à relever pour garantir un enseignement supérieur plus performant et adapté aux besoins évolutifs des apprenants et du monde socio-économique.

Consciente de ces enjeux, la CGE organise, avec le Conseil National du Numérique, ce mercredi 19 octobre 2016, une journée de réflexion stratégique sur le numérique au bénéfice de ses écoles membres, leurs étudiants et la pédagogie.

A cette occasion, la **CGE a officialisé le lancement du label « Établissement certifié numérique »** ayant pour vocation d'habiliter ses écoles membres à délivrer des formations numériques entièrement à distance.



Cette démarche répond à trois objectifs :

- **Inscrire la pédagogie dans la modernité et au cœur de la stratégie des établissements**
- **Soutenir les actions menées par les écoles membres pour développer les formations à distance**
- **Permettre, par la transformation numérique, le développement de la créativité individuelle des étudiants et l'intelligence collective**

Un Comité Habilitation Numérique, composé d'experts indépendants, examinera les demandes des établissements, validées ensuite par la Commission Accréditation de la CGE.

Focus sur les critères exigés auprès des établissements pour obtenir le label

- L'ancrage de l'établissement dans l'enseignement numérique et déclinaison de ses expériences
- La maîtrise de l'écosystème réglementaire, technique et métier de la formation en ligne
- L'organisation de la pédagogie numérique
- L'administration générale de la formation numérique

Dans la continuité de la qualité exigée pour ses formations labellisées, **la CGE se place, avec ce nouveau label, comme un organisme garantissant l'excellence des formations entièrement à distance.** Elle accompagne ainsi la transformation numérique de ses écoles membres, promeut de nouvelles formes d'apprentissage et ouvre des perspectives pour inventer le modèle de l'enseignement supérieur de demain.

Pour rappel : retrouvez toutes les propositions de la CGE pour la Présidentielle et réagissez sur la plateforme <https://fairereussirlajeunesse.wordpress.com/>



A propos de la CGE

Créée en 1973, la Conférence des grandes écoles (CGE) regroupe 222 établissements d'enseignement supérieur et de recherche français et étrangers représentant tout le spectre des formations supérieures en Grandes écoles de niveau Master et au delà. Assurant une formation de masse au niveau Bac+5 (40 % des diplômes de grade masters délivrés chaque année en France), les Grandes écoles mettent en cohérence un projet pédagogique en fonction du profil de l'étudiant et des débouchés professionnels. Véritable label de qualité, la CGE s'assure du respect par l'ensemble de ses membres de ses principes fondamentaux (excellence, insertion professionnelle, ouverture internationale, accréditation des formations, liens formation-recherche-innovation...). Les 222 Grandes écoles membres permettent à la France de proposer une offre de formation et de recherche à déclinaisons multiples et de répondre ainsi aux besoins des entreprises et de la société.



Contacts Presse

Lucille SIMON Tel : +33 / (0)4 37 47 36 28, +33 / (0)6 33 21 48 66 — lucille.simon@tbwa-corporate.com

André BISMUTH Tel : +33 / (0) 1.46.34.77.58 — andre.bismuth@cge.asso.fr